

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2025-2026

1. Intitulé du module : Profession : Contextes de pratiques

Code : S.ER.SO.3620.F.25

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
- ☒ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

☐

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

Les étudiant·es doivent assister aux présentations orales de l'unité 2 selon leur demi-classe.

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A5. Analyser les facteurs sociaux, spatiaux, temporels, culturels, institutionnels et politiques et en prendre compte, dans ses interventions.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C1. Travailler avec respect et sur un pied d'égalité avec les autres professionnel·les de la santé et du social à la recherche de solutions permettant de fournir des prestations optimales aux individus ou aux groupes de patient·es/client·es.

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

D. Rôle de Leader :

D1. Organiser ses propres activités professionnelles, assumer ses responsabilités envers leurs patient·es/client·es et gérer de manière durable les ressources disponibles afin de délivrer des services d'ergothérapie efficaces.

D2. S'engager activement, dans le contexte de la gestion de la qualité, en faveur de l'efficacité de son organisation et du système de santé.

D3. Agir selon les normes de qualité en vigueur et les contrôler régulièrement.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E1. Soutenir les patient·es/client·es dans la recherche et la compréhension des informations pertinentes en les orientant dans le système des assurances sociales.

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient·es/client·es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

G. Rôle de Professionnel·le :

G1. S'engager dans la politique professionnelle pour un positionnement et une représentation adéquate de l'ergothérapie dans le système de santé et auprès du grand public.

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre les conditions d'octroi des prestations d'ergothérapie et leurs implications en matière de politique professionnelle.
- Maîtriser les conditions générales d'exercice de la profession d'ergothérapeute dans le secteur public et privé, en secteur hospitalier et dans les soins à domicile.
- Maîtriser les principes de base des systèmes qualité et des démarches visant à promouvoir l'efficacité et l'efficience des prestations.
- Analyser les différents contextes de pratique et les conditions de travail des ergothérapeutes en Suisse.
- Apprécier les compétences en leadership nécessaires pour promouvoir la profession d'ergothérapeute au sein du système de santé Suisse.
- Créer et promouvoir un dispositif innovant et pertinent qui contribue au développement et à la reconnaissance de la profession.

6. Contenu et formes d'enseignement**Unité 1 – Cadre légal, gestion et conditions de travail (3 ECTS) – 48 périodes**

Contenus :

- Conditions de travail : principes de base, conditions de travail en stationnaire, en ambulatoire et à domicile, dans le public et le privé, perspective genre et emploi, perspective mondiale (18 périodes)
- Conditions d'exercice : parcours de diplomation et reconnaissance du titre, assurances, cadre légal, droit du travail et responsabilité civile (22 périodes)
- Aspects de gestion : démarches qualité, itinéraires cliniques (8 périodes)

Unité 2 – Promotion de la profession (2 ECTS) – 27 périodes**Contenus :**

- Leadership (4 périodes)
- Agir de manière professionnelle et stratégique (4 périodes)
- Présentation de l'Association Suisse d'Ergothérapie (ASE) (2 périodes)
- Marketing (4 périodes)
- Créativité (2 périodes)
- Tutorat (8 périodes)
- Tables rondes : parcours inspirants d'ergothérapeutes (3 périodes)
 - Le Bachelor, et après ?
 - Assumer une fonction de manager et/ou un rôle de leader
 - Travailler en contexte de crises (sociale, sanitaire, écologique, institutionnelle...)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|--|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☒ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☒ Tutorat | ☒ Autre (préciser) : Tables rondes |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les évaluations ou les unités sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne des notes obtenues à chaque unité. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 (50% de la note du module) :

Cette unité est évaluée en deux temps. A chaque fois, les étudiant-es doivent répondre en présentiel, et individuellement, à une évaluation écrite. Chaque évaluation est notée sur 6 points. La note de l'unité est la moyenne des notes obtenues à chacune des parties de l'évaluation. Les modalités de chaque examen sont précisées lors de l'introduction au module.

- **QCM (50% de la note de l'unité) :** Ce QCM d'une durée de 1h, comporte 18 questions qui portent sur l'ensemble des contenus de cours dispensés au semestre d'automne. Cette évaluation est organisée en semaine 6 (2026).
- **Questionnaire sur la base d'une vignette clinique (50% de la note de l'unité) :** Ce questionnaire porte sur les contenus de cours concernant l'octroi de moyens auxiliaires et les adaptations du domicile (cours de Bruce Caubel). Les étudiant-es doivent répondre à des questions ouvertes en lien avec la vignette. Cette deuxième évaluation, d'une durée de 2h, est organisée en semaine 27 (2026).

Unité 2 (50% de la note au module) :

Cette unité est évaluée en deux modalités. La note de l'unité est la moyenne des notes de chaque modalité, selon leur pondération. Les étudiant-es sont réparties en groupe de 3 à 4 personnes, la composition du groupe est la même pour les deux modalités.

- **Présentation orale d'une stratégie de promotion (60% de la note de l'unité)**

En groupes, les étudiant-es présentent à l'oral une stratégie de promotion de la profession qui répond à un besoin identifié au sein du milieu clinique de la FP3 de l'un-e des membres du groupe. Dans cette présentation, les étudiant-es font l'analyse du contexte de pratique dans ce milieu clinique, incluant (liste non exhaustive) les conditions de travail, le cadre légal et institutionnel, la tarification, les enjeux en termes de leadership... A la suite de cette analyse, les étudiant-es proposent une stratégie pertinente, réaliste et innovante qui permet de promouvoir la place et le rôle de l'ergothérapie dans ce milieu clinique.

La présentation orale a lieu en semaine 27 (2026). Elle dure 25 minutes maximum par groupe, incluant maximum 15 minutes de présentation et maximum 10 minutes de questions du jury. Les consignes de l'oral et la grille d'évaluation sont présentées au plus tard lors de l'introduction au module et rappelées au début du semestre de printemps, après la FP de niveau 3. Des exemples de stratégies issues de volées précédentes sont présentées au début du premier tutorat.

Un-e étudiant-e absent-e lors de la présentation orale obtient une note de 1. Si l'absence est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 ou 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, la présentation orale est refaite seul-e, incluant les questions du jury.

- **Dossier écrit réflexif (40% de la note de l'unité)**

Les étudiant-es, en groupe, doivent rendre un dossier sur la thématique de la promotion de la profession. Dans ce dossier, les étudiant-es doivent répondre de manière réflexive, à des questions qui portent sur le leadership en lien avec les contenus de l'unité 2. Les consignes du dossier et les modalités d'évaluation seront transmises au plus tard lors de l'introduction au module et rappelées au semestre de printemps, après la FP de niveau 3.

Le dossier doit être mis en ligne sur Moodle, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet, au plus tard en fin de semaine 26 (2026), soit le dimanche 28 juin 2026 à 23h59.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☐ Examen complémentaire

☐ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En remédiation, la pondération des notes reste la même qu'en première session. Seules les unités dont la note obtenue en première session est entre 3.5 et 3.9 sont remédiées.

Unité 1 (50% de la note du module) :

Les étudiant·es doivent répondre individuellement, et en présentiel, à une évaluation écrite portant sur l'ensemble des contenus de l'unité 1. Les modalités sont les mêmes qu'en première session (QCM et questionnaire sur la base d'une vignette clinique). L'évaluation est planifiée en semaine 37 (2026), et dure 3h. La note obtenue à cette évaluation remplace celle obtenues en première session.

Unité 2 (50% de la note du module) :

- **Présentation orale (60% de la note de l'unité)** Les étudiant·es doivent faire une nouvelle présentation orale en semaine 37 (2026). Les consignes de la présentation sont les mêmes qu'en première session et la composition des groupes reste la même également. Pour chaque groupe, seul·es les étudiant·es en remédiation refont la présentation orale.
- **Dossier écrit de groupe (40% de la note de l'unité)**
Le dossier corrigé, sur la base des commentaires de l'enseignant responsable de module, est à lui remettre par courriel au plus tard en semaine 37 (2026), soit le dimanche 13 septembre 2026 à 23h59. Les consignes et le nombre de page maximum restent les mêmes qu'en première session. La composition des groupes reste la même qu'en première session. Pour chaque groupe, seul·es les étudiant·es en remédiation corrigent et transmettent le dossier.

Répétition

- ☒ Écrit ☒ Oral ☐ Pratique
☒ Dossier ☐ Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

Les étudiant·es en répétition suivent l'entier du module avec la volée suivante (24-27), selon les modalités définies dans le Descriptif de Module actualisé pour cette volée.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Le module est filé sur les deux semestres. La grande majorité des cours de l'unité 1 ont lieu au semestre d'automne. Les derniers cours de l'unité 1 et les cours de l'unité 2 ont lieu au semestre de printemps, après la période de formation pratique de niveau 3.

Les groupes d'étudiant·es pour l'unité 2 sont présentés lors de l'introduction au module. Les listes sont mises à disposition sur Moodle par la suite.

Dans le cadre de l'unité 2, les étudiant·es de chaque groupe se répartissent leur participation aux différentes tables rondes. Un·e étudiante par groupe minimum doit participer à chaque table ronde. La répartition doit être transmise sur Moodle à l'endroit prévu à cet effet, au plus tard la semaine précédant la table ronde (au semestre de printemps).

10. Bibliographie principale

- Ballmer, T., Kühne, N., Petrig, A., Eggenberger, B., Moiola, S., & Gantschnig, B. E. (2023). The size and structure of the swiss occupational therapy workforce. A survey study. *International Journal of Health Professions*, 10(1), 57–67. <https://doi.org/doi:10.2478/ijhp-2023-0007>
- Dunbar, S., & Winston, K. (2022). *An Occupational Perspective on Leadership: Theoretical and Practical Dimensions (3rd ed.)*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003525240>
- Eggenberger, B., Ballmer, T., Kühne, N., Moiola, S., Petrig, A. & Gantschnig, B. (2023). Résultats pertinents pour la promotion de l'ergothérapie. *Ergothérapie. Journal de l'Association Suisse des Ergothérapeutes*, 6, 30-31.
- Petrig, A., Kühne, N., Eggenberger, B., Ballmer, T. & Gantschnig, B. E. (2023). Rapports de travail des ergothérapeutes en Suisse. *Ergothérapie. Journal de l'Association Suisse des Ergothérapeutes*, 10, 28-29.

11. Enseignant.e.s

R. Bertrand, D. Campisi, B. Caubel, G. Eberlé, C. Friedli, Y. Frikha, M. Gailhac, K. Haunreiter, D. Kalbfuss, A. Lachat, N. Kühne, J. Montcharmont, V. Stucki, M. Vautier, M.G. Wick, T. Witschi

Nom du/de la responsable de module :

BERTRAND Romain

Descriptif validé le :

8 septembre 2025

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine